Informations de base	
1995/2247(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 136.1: commissions temporaires d'enquête **Subject** 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2247(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGL/4/07119